

# Equipe Educative

Quand ?

Où ?

Pourquoi ?

Comment ?

# Le cadre légal

Code de l'Education – Article D321-16

Version en vigueur depuis le 18 août 2023

- **L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves.**
- **Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école.**
- **Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).**
- **Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.**
- **Elle se réunit obligatoirement et dans les plus brefs délais lorsque ce comportement est intentionnel et répété et fait peser un risque avéré sur la santé et la sécurité d'autres élèves de l'école.**
- **Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.**



**« QUELQUES POINTS  
DE VIGILANCE... »**



# UN ENJEU ÉMOTIONNEL POUR LES PARENTS...



**ACCOMPAGNER  
EN AMONT**

Entretien  
préalable à  
l'EE



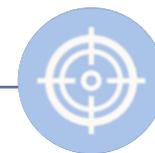
**BIEN  
PRÉPARER**

Objectifs  
bien définis



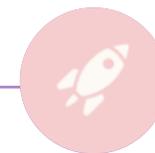
**RASSURER,  
ÉCOUTER**

Bienveillance,  
empathie,  
confidentialité



**ASSOCIER,  
PROPOSER**

Transparence,  
clarté,  
simplification



**ACCOMPAGNER  
EN AVAL**

Compte rendu  
(parents, élève)  
Suivi

**Aucun point de vue n'est plus valable  
qu'un autre...**

**Aucune solution n'est valable sans  
adhésion véritable...**

**Chi va piano va sano et chi va sano va  
lontano...** *(Mieux vaut un long chemin  
qu'une « acceptation » sous  
pression)*



**Quelles suites  
possibles ?**

# EN FONCTION DE LA SITUATION

## DE FAÇON PROGRESSIVE



Mise en place  
par l'école du  
projet défini  
(aménagement,  
PPRE, etc.)

→ nouvelle EE  
pour faire le  
point et rendre  
compte



Sollicitation de  
personnes  
ressources :

Médecin scolaire  
ou de PMI,  
Enseignant  
Réfèrent, EMAS,  
RASED, IEN, pôle  
ressource  
PHARE,...



Saisine  
MDPH,  
orientation,  
maintien,  
passage  
anticipé

Information  
Préoccupante,  
signalement



Suspension  
de l'accueil de  
l'élève

(5 jours au plus)



Frédérique Godard - Référente Départementale 71 Directrices/eurs d'école